

Ordures ménagères et déchèterie

Les ordures que nous produisons sont déposées :

- **soit dans les bacs individuels** des maisons ou collectifs immeubles :

- bacs jaunes ou bleus pour les recyclables, relevés tous les vendredis des semaines paires en 2021,
- bacs gris ou bruns : pour les non recyclables, relevés tous les vendredis.

Nota : si le vendredi est un jour férié, la collecte à lieu le premier jour ouvrable qui suit.

- **soit dans les conteneurs** de dépôt volontaire sur la commune :

- déchets verts,
- textiles,
- papiers,
- verre.

- **soit à la déchèterie** de Brévans.

Le SICTOM

- est un syndicat qui regroupe plusieurs communautés d'agglomération ou de communes dont le Grand Dole,

- il gère des déchèteries et composte des déchets verts,
- il vend du compost et ce qui est correctement trié à une douzaine d'entreprises de recyclage,
- il expédie le reste au SYDOM.

Plus d'informations [ici](#)

Le SYDOM :

- transporte et trie à nouveau ce que lui envoie le SICTOM,
- revend ce qui peut l'être,
- brûle et enfouit le reste.

Plus d'informations [ici](#)